



Pension alimentaire et garde alternée

Par **Ju77**, le **31/08/2015** à **14:53**

Bonjour,

En février 2015, par jugement a été prononcé la garde alterné pour mon fils de 7 ans. Une semaine chez sa maman une semaine chez moi.

Malgré cette garde alternée, il est prévu une contribution à l'entretien et l'éducation de l'enfant que je dois lui verser de 150 € par mois.

Sauf erreur de ma part pour les impôts il n'est pas possible d'avoir et garde alternée et pension. Donc pour ma prochaine déclaration j'aurai 0.25 part de plus mais ne pourrai pas défalquer de mes revenus les 1800 € annuels de pension. Est bien exact ou y a t il possibilité de déclarer les 2 ?

Bien cordialement,

Julien